

Nous vous remercions de votre intérêt à devenir membre de la Société Suisse de Pathologie.

Le processus d'affiliation est décrit dans l'article 20 des statuts:

Art. 20

Les demandes d'adhésion doivent être adressées par écrit au président de la Société. Toute demande d'adhésion doit être déposée au plus tard 4 semaines avant l'assemblée générale. Elle doit contenir :

- une demande d'affiliation sous la forme d'une courte lettre,
- un bref curriculum vitae du candidat,
- un aperçu de ses intérêts professionnels,
- une liste de ses publications scientifiques,
- un rapport d'un membre parrainant le candidat.

**L'admission officielle en tant que membre de la société a lieu lors de l'assemblée des membres, qui se tient pendant le congrès annuel vers la mi-novembre de l'année en cours.**

La demande d'affiliation devrait parvenir au plus tard à la mi-octobre à la

- **Présidente de la Société Suisse de Pathologie**  
**PD Dr. med. Sylvia Höller**  
Institut für klinische Pathologie  
Stadtspital Zürich  
Birmensdorferstrasse 497  
CH-8063 Zürich  
E-mail : [sylvia.hoeller@stadtspital.ch](mailto:sylvia.hoeller@stadtspital.ch)

**ET**

- Une copie du dossier à la  
**Directrice administrative de la Société Suisse de Pathologie**  
**Dr. sc. nat. Jae Kyoung PAK**  
Obstgartenstrasse 7  
CH-8006 Zürich  
Email: [pak@junika.ch](mailto:pak@junika.ch)

Le dossier peut être envoyé par e-mail (de préférence) ou par courrier postal.

Avec mes meilleures salutations,

**Prof. Dr. med. Zsuzsanna Varga**  
Secrétaire générale SGPath/SSPath